

CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

[Accéder](#) aux lettres d'information classées par thèmes.

[Espace pédagogique DSDEN 38](#)

À la une !

► Episode de canicule

Le département de l'Isère est en vigilance jaune « épisode de fortes chaleurs » ce mardi 26 ainsi que le mercredi 27 mai.



Des recommandations spécifiques sont données aux directeurs d'école afin de prévenir les effets de la chaleur dans l'école et en cas de sortie scolaire ou de tout autre événement collectif ou festif de fin d'année.

Elles sont relatives aux 4 thématiques suivantes :

1. *Consignes à mettre en œuvre pendant les vagues de chaleur en lien avec les bâtiments*
2. *Consignes d'ordre général de gestion en période de vague de chaleur*
3. *En cas de sortie en plein air*
4. *Surveillance de l'état de santé*

Les recommandations et les informations liées à cette vigilance sont à retrouver [ici](#).

Direction d'école



► Le [nouveau référentiel métier des directeurs et directrices d'écoles](#) a été publié le 21 mai 2026.

► Bascule AGESH-LPI : une mobilisation essentielle des écoles

D'ici le **29 mai 2026**, chaque directeur d'école doit veiller à la création dans le LPI du livret de chaque élève bénéficiant d'un **PPS** ou d'un **constat**. Cette étape est indispensable pour permettre le transfert automatique piloté au niveau national des données d'AGESH vers le LPI au **15 juin**.

Un appui technique et des tutoriels vous sont mis à disposition pour accompagner cette démarche essentielle. Les IEN et les ERUN des circonscriptions appuyées par les CPC ASH Nord et Sud seront vos interlocuteurs.

[Tuto Accéder au LPI](#)

[Tuto Créer un LPI](#)

► Dans le cadre des actions conduites en faveur de la santé et de la sécurité des personnels, le ministère de l'éducation nationale s'engage dans une démarche renforcée de prévention des actes suicidaires. Dans cette optique, vous trouverez :

-un [document d'information relatif à l'alerte suicidaire](#) ;

-une [fiche de signalement d'un cas de suicide ou de tentative de suicide concernant un personnel de l'éducation nationale](#).

► Solutions de vote électronique pour les élections de parents d'élèves

Le sujet fait l'objet d'un groupe de travail qui a auditionné un panel de prestataires fournissant ce service et s'attache à rédiger le conventionnement avec ceux qui satisferont aux exigences réglementaires en matière de sécurité du système et de respect des données personnelles. Il est demandé aux directions d'école **d'attendre de recevoir les consignes du DASEN** avant d'envisager de recourir à un prestataire. Il est en outre rappelé que l'école n'a pas vocation à financer un tel service ; financement qui doit être assuré par la mairie dont il conviendra de se

rapprocher dans le cas du choix d'une offre payante.

Dans tous les cas, la mise en place de ce service de vote électronique nécessite une information en conseil d'école. Il conviendra de mettre ce sujet à l'ordre du jour du dernier conseil d'école de l'année scolaire.

A noter que si les consignes départementales n'ont pu vous être transmises avant la tenue de ce dernier conseil d'école, il conviendra néanmoins d'y inscrire le sujet, et d'y revenir à la rentrée prochaine avec les informations précises par la voie d'un conseil d'école extraordinaire.

► **Un groupe de travail départemental** réunit actuellement des directeurs de SEGPA, des personnels de l'Éducation nationale et différents partenaires autour d'un objectif commun : mieux faire connaître la **SEGPA** et valoriser cette orientation auprès des familles, des écoles et des collèges. Les échanges menés ont permis d'identifier les principaux freins et représentations encore associés à la SEGPA, mais aussi de recenser les outils et actions déjà existants sur le territoire.

Plusieurs axes de réflexion ont émergé afin de renforcer une communication positive et plus lisible autour des parcours des élèves :

- valoriser les réussites et les parcours d'élèves ;
- améliorer l'information auprès des familles ;
- développer des supports accessibles et concrets ;
- renforcer les liens entre écoles, collèges et SEGPA ;
- mieux expliciter le parcours de l'élève de la 6e à la 3e.



Afin d'accompagner cette dynamique, [la page SEGPA du site ASH38](#) a récemment été mise à jour. Elle propose désormais plusieurs ressources destinées aux équipes et aux familles : un livre numérique, des interviews, la liste des SEGPA de l'Isère avec les champs professionnels.

Ces supports constituent déjà des appuis intéressants pour présenter la SEGPA autrement, lutter contre certaines représentations encore présentes et valoriser les parcours des élèves et le travail des équipes.

Enfin, le lien avec les directeurs de SEGPA reste essentiel. Ils constituent des interlocuteurs privilégiés pour accompagner les réflexions autour des parcours des élèves, répondre aux interrogations des équipes ou des familles et favoriser une meilleure connaissance du fonctionnement des SEGPA.

Pédagogie

► Étude sur la mémorisation, Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition

Vous êtes enseignants de classe élémentaires, et vous souhaitez participer, avec vos élèves au projet de recherche : "Transfert de stratégies mnésiques sur tablette numérique : mémoire et métacognition". Vous pouvez contacter par mail : meleane.hubert@univ-grenoble-alpes.fr, doctorante, plus d'informations [dans ce document](#). L'objectif est de mieux comprendre comment les enfants parviennent à transférer efficacement une stratégie de mémorisation à différentes tâches sur contexte numérique. Elle s'intéresse particulièrement au rôle de la métacognition et de la mémoire de travail. Ces questions sont très importantes pour savoir comment permettre le maintien et la généralisation des apprentissages chez l'enfant. Pour mener à bien cette étude, elle a besoin de rencontrer des élèves de 6 à 10 ans, au cours de 3 séances de 15 à 30 minutes.

► L'appel à projets du Rectorat - qui vise à accompagner les projets artistiques et culturels des écoles publiques - est ouvert sur la **plateforme ADAGE jusqu'au 25 septembre 2026, délai de rigueur**. Comme chaque année, les **critères d'éligibilité spécifiques au département de l'Isère** sont présentés dans [les documents d'accompagnement](#) de l'appel à projets académique.

Informations générales : celine.Gapenne@ac-grenoble.fr

Nous contacter

Contact référente des directrices et directeurs : referentdirecteurs38@ac-grenoble.fr

Ressources en lien avec la direction d'école : [direction 38](#)